

23 oct 2008 -13:39

Appartient à [Conseil des ministres du 23 octobre 2008](#)

Carrière des agents de l'Etat

Classification des fonctions des membres du personnel de l'administration fédérale de niveau A

Classification des fonctions des membres du personnel de l'administration fédérale de niveau A

Sur proposition de Mme Inge Vervotte, ministre de la Fonction publique, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui remplace la classification des fonctions de niveau A du personnel fédéral dans l'arrêté royal du 20 décembre 2007.

Une première liste de 1.550 fonctions avait été publiée en annexe de l'arrêté du 20 décembre 2007. Vu que les services publics sont en perpétuelle évolution, ainsi que leurs structures et leurs missions, il était nécessaire d'adapter certaines fonctions existantes et de créer de nouvelles fonctions. Une procédure de maintenance a ainsi été créée pour tenir à jour de façon régulière le contenu de la cartographie des fonctions de l'administration fédérale. Cette procédure donne aux organisations concernées la possibilité d'introduire de nouvelles descriptions dans la cartographie et de corriger ou de standardiser, si nécessaire, les descriptions de fonctions déjà classifiées. Celles-ci sont validées par le SPF P&O et ensuite classifiées par le Comité de pondération.

Une première procédure de maintenance a été lancée au début 2008. Le projet d'arrêté royal approuvé par le Conseil des ministres remplace la précédente liste par les résultats de classification finalisés par le Comité de pondération. La cartographie est accessible via le [portail du personnel fédéral Fedweb](#), où toutes les informations possibles concernant les filières de métiers, fonctions et descriptions de fonction sont rassemblées pour offrir une transparence maximale sur la structure de carrière.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe